CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

Arboriste Grimpeur

Niveau 4

Apprentissage

> Préparation à une insertion rapide dans le monde professionnel en tant qu'arboriste élagueur

Spécificités de la formation

- Une **formation en alternance**
- Possibilité d'**individualisation de parcours**
- Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences (prise en charge possible de la **VAA**)
- Des **intervenants professionnels spécialisés**
- Des **équipements** et **matériels professionnels**
- **Des mises en situation pratique**
- La réalisation de **chantiers écoles**
- **Un parc arboré** comme plateau technique pour les exercices de grimpe et de déplacement dans l'arbre, ainsi qu'un arboretum
- **Un formateur technique pour 5 à 6 apprentis** selon la nature des travaux pratiques réalisés

lefresne-angers-segre.fr ←

La réussite se cultive ici.

Membre de :
Génération GRAND'R
Les métiers du vivant, l'esprit GRAND ouvert



Version du 10/10/2026

Pour en savoir plus :

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE



Validation du diplôme

Le CS est délivré par le Ministère de l'Agriculture.
Pour obtenir son diplôme, le candidat doit valider ses 3 unités capitalisables constitutives du diplôme.

En cas de non-réussite, il dispose d'un délai de 5 ans pour valider les UC non-obtenues.

> Modalités de formation

600 HEURES
de parcours complet de formation sur 1 an

17 SEMAINES
par an en centre. Le reste du parcours étant en entreprise.

Objectifs et contenu de la formation

Le cycle de formation réparti sur 1 an des enseignements professionnels théoriques et pratiques.

> Des enseignements professionnels

La formation est organisée en 3 modules de certification :

- **Etablir un diagnostic sur un arbre d'ornement lors de la visite du chantier et de l'opérationnalisation de la commande :** diagnostic sur l'état de l'arbre, élaborer un plan d"intervention, reglementation , EPI
- **Réaliser des travaux d'entretien en hauteur d'arbre d'ornements** : Taille des arbres d'ornements et installation d'Haubanage
- **Réaliser des travaux de suppression d'arbres d'ornement:** Démontage et abbatage manuel directionnel d'un arbre d'ornement.

Conditions d'admission et inscription

- Avoir entre 18 et 29 ans révolus (spécifique à l'élagage compte tenu des travaux en hauteur) : pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum en lien avec la spécialisation
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat du CFAA 49
- Signer un contrat d'apprentissage de 12 mois avec une entreprise
- Rentrée en septembre et sur demande
- Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage

Des aides à l'hébergement, à la **restauration**, au **premier équipement et à la mobilité** sont accordées par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO).

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

→ lefresne-angers-segre.fr

RNCP 39898 - Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2030

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

CFAA49
Montreuil - Angers - Segré

Assistante de formation
Sonia VIVIER

Site Angers
BP 43627
49036 Angers CEDEX01
T. : (0)2 41 68 60 03
cfppa.angers@educagri.fr